



KORIAN



## CAHIER REVENDICATIF CGT KORIAN NAO 2017

**Korian a plus que doublé son bénéfice net l'an dernier avec un résultat net part du groupe de 131 millions d'euros, contre 58,7 millions d'euros lors de l'exercice précédent, soit une hausse de 123,7%, l'excédent brut d'exploitation avant loyers (Ebitdar), s'établit à 797 millions d'euros, en progression de 17,2%. Le résultat opérationnel est lui en hausse de 34,6% à 241 millions d'euros.**

- 1) Uniformisation et revalorisation des salaires avec une attention particulière pour les bas salaires.
- 2) Renégociation du montant de mise à disposition pour le prime de participation
- 3) 13eme mois en lieu et place de la prime de stabilité.
- 4) Remplacement à 100%.
- 5) Politique de remplacements à établir, définir des quotas : sur certains établissements les non remplacements ne sont pas justifiés au regard du TO.
- 6) Dans l'hypothèse où le remplacement n'aurait pas pu être pourvu au pied levé, la Direction de chaque établissement s'engage à reconnaître l'investissement des salariés ayant pris en charge les Résidents et Patients lors de ces situations exceptionnelles. A cette occasion, la Direction de l'établissement ayant toute autorité en la matière, recevra individuellement chaque salarié éventuellement concerné afin de lui exposer les modalités, le cas échéant pécuniaires ou sous forme de temps de récupération, par exemple, et ce sous réserve de l'organisation du travail de chaque établissement.
- 7) Revalorisation des sujétions Dimanche et jours fériés et uniformisation à tout les salarié-es.
- 8) Harmonisation de l'ancienneté contractuelle Synerpa sur les salarié-es des SSR.
- 9) Subrogation à l'ensemble des salarié-es pour toute absence : maladies, AT, etc.
- 10) Harmonisation de la prise des jours RTT, sur certains établissements, il n'est pas possible de les dissocier.
- 11) Prime de transport pour les salarié-es ne qui ne bénéficient pas de transports en commun et sont obligés de prendre leurs véhicules, certain-es habitent à plus de 60 kms.
- 12) Appliquer les modalités du 1 mai, telle que la définit la Ccn.
- 13) Appliquer dès l'obtention d'un diplôme le coefficient correspondant.
- 14) Egalité salariale Femmes/Hommes : - 35€ pour les employés, - 1278€ chez les cadres. Au total, il y a une différence de 729€ entre les salaires Hommes/Femmes.
- 15) Neutralisation des absences liées aux événements exceptionnels (enfants malades, décès, etc.) pour la prime de présentisme.
- 16) Suppression des 3 jours de carence en cas d'épidémie.
- 17) Instauration d'une prime pour les salarié-es travaillant dans des unités fermées.
- 18) Revalorisation de l'ancienneté entreprise : points supplémentaires tout les 5 ans.
- 19) Augmentation des œuvres sociales à 3% et fonctionnement à 0,5% pour les 4 CE.
- 20) Reconnaissance et valorisation du tutorat en sanitaire pour harmonisation avec les EHPAD.
- 21) Harmonisation et valorisation des formations tutorat sur 5 jours.
- 22) Harmonisation du paiement des heures de pause pour les salarié-es qui travaillent la nuit.
- 23) Concernant les jours fériés, KORIAN demande aux salariés de signer un accord pour savoir s'ils veulent :
  - a) soit être payés.
  - b) Soit les récupérer.